

Informations de base	
2017/2274(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
État des relations entre l'Union et la Chine Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie Zone géographique Chine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères		BELDER Bas (ECR)
			Rapporteur(e) fictif/fictive PITERA Julia (PPE) LEINEN Jo (S&D) VAN BAALEN Johannes Cornelis (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	INTA Commerce international (Commission associée)		WINKLER Iuliu (PPE)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		ECK Stefan (GUE/NGL)

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/06/2018	Vote en commission		
11/07/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0252/2018	Résumé
11/09/2018	Débat en plénière		
12/09/2018	Décision du Parlement	T8-0343/2018	Résumé
12/09/2018	Résultat du vote au parlement		
12/09/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2274(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/11769

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE619.387	26/03/2018	
Amendements déposés en commission		PE621.097	27/04/2018	
Avis de la commission	ENVI	PE615.453	02/05/2018	
Avis de la commission	INTA	PE619.364	30/05/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0252/2018	11/07/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0343/2018	12/09/2018	Résumé

État des relations entre l'Union et la Chine

2017/2274(INI) - 11/07/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Bas Belder (ECR, NL) sur l'état des relations UE-Chine. Elle a constaté que la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission européenne intitulée «Éléments pour une nouvelle stratégie de l'UE à l'égard de la Chine» ainsi que les conclusions du Conseil du 18 juillet 2016 constituaient le cadre stratégique des relations UE-Chine pour les prochaines années;

Les députés ont affirmé que **le partenariat stratégique global UE-Chine est l'un des plus importants pour l'UE** et qu'il repose sur un engagement commun d'ouverture et de collaboration dans le cadre d'un système international fondé sur des règles. Toutefois, ils s'inquiètent du fait que **l'influence économique et politique grandissante de la Chine** au niveau mondial au cours de la dernière décennie a mis à l'épreuve les engagements communs.

Les députés ont recommandé que l'Europe **tire avantage de son pouvoir de négociation collectif** plus important vis-à-vis de la Chine, et qu'elle défende ses démocraties afin de mieux faire face aux efforts systématiques déployés par la Chine pour influencer la société civile et les responsables politiques européens. Les plus grands États membres devraient user de leur influence politique et économique vis-à-vis de la Chine pour promouvoir les intérêts de l'Union.

Perspectives économiques: le rapport note que les dirigeants chinois ont progressivement et systématiquement intensifié leurs efforts visant à traduire le poids économique du pays en influence politique, notamment au moyen **d'investissements dans des infrastructures stratégiques** et de nouvelles liaisons de transport. Le format «16+1» entre la Chine, d'une part, et onze pays d'Europe centrale et orientale ainsi que cinq pays des Balkans, d'autre part, a été mis en place en 2012 à la suite de la crise financière et comme partie intégrante de la diplomatie sous-régionale de la Chine afin de développer des projets d'infrastructure à grande échelle et de renforcer la coopération économique et commerciale. Les résultats d'enquêtes récentes montrent que depuis 2008, la Chine a acquis des actifs en Europe pour une valeur de 318 milliards de dollars.

Les députés ont invité les États membres participant au format 16+1 à veiller à ce que leur participation à ce format permette à l'UE de **parler d'une seule voix dans ses relations avec la Chine** et d'analyser rigoureusement les projets d'infrastructure proposés afin de garantir que les intérêts nationaux et européens ne soient pas compromis en matière de soutien financier au regard de la participation de la Chine à des projets d'infrastructure stratégiques qui pourraient encore accroître l'influence politique de celle-ci, au préjudice des positions communes de l'Union concernant la Chine. Dans le même temps, les députés ont appelé au renforcement des efforts diplomatiques de l'Union à la lumière de cette évolution.

Au sujet de l'initiative **«Ceinture et route»** («Belt and Road») de la Chine, le rapport a suggéré que les données sur tous les investissements chinois dans les infrastructures des États membres de l'UE et des pays candidats soient partagées avec les institutions européennes et les autres États membres. Il a insisté sur le fait que l'initiative devrait inclure des garanties en matière de droits de l'homme. Il a salué la mise en place de la plateforme de connectivité UE-Chine, qui promeut la coopération en matière d'infrastructures de transport sur tout le continent eurasiatique.

Droits de l'homme: la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit devrait être au cœur de l'engagement de l'UE avec la Chine. Le rapport a fermement condamné le harcèlement, les arrestations arbitraires et les poursuites dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les journalistes, les blogueurs, les universitaires et les défenseurs des droits des travailleurs.

Les députés ont invité le Conseil, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission à veiller à ce que la coopération UE-Chine soit fondée sur **l'État de droit et l'universalité des droits de l'homme**. Il a attiré l'attention sur l'incapacité de l'Union, pour la toute première fois, à présenter une déclaration commune sur la situation en matière de droits de l'homme en Chine lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui s'est tenue à Genève en juin 2017.

La commission parlementaire a invité l'UE et ses États membres à poursuivre **une politique plus ambitieuse, plus cohérente et plus transparente** en ce qui concerne les droits de l'homme en Chine et à procéder à la consultation de la société civile et à un dialogue approfondi avec celle-ci. Il a invité la Chine à donner suite aux questions soulevées lors du dialogue sur les droits de l'homme. En outre, l'UE devrait définir des **indicateurs de référence clairs** pour évaluer les progrès réalisés, garantir une plus grande transparence et faire entendre la voix des acteurs chinois indépendants dans la discussion. Les députés ont appelé à traiter toutes les formes de harcèlement lié aux visas.

Étudiants chinois: les députés ont attiré l'attention sur la nécessité de soutenir davantage les étudiants et les universitaires chinois qui sont en Europe afin qu'ils soient moins vulnérables aux pressions exercées par les autorités chinoises pour qu'ils se surveillent les uns les autres et deviennent les chevilles ouvrières de l'État chinois. Il a également souligné l'importance d'examiner les financements substantiels accordés par la Chine à des établissements d'enseignement supérieur à travers l'Europe.

Enfin, les députés ont invité la Commission à surveiller activement **les mesures chinoises de distorsion des échanges**, qui affectent la position des entreprises de l'UE sur les marchés mondiaux, et à prendre les mesures appropriées au sein de l'OMC et d'autres enceintes, y compris des actions de règlement des différends.

État des relations entre l'Union et la Chine

2017/2274(INI) - 12/09/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 530 voix pour, 53 contre et 55 abstentions, une résolution sur l'état des relations UE-Chine.

Les députés ont affirmé que **le partenariat stratégique global UE-Chine était l'un des plus importants pour l'UE** et qu'il reposait sur un engagement commun d'ouverture et de collaboration dans le cadre d'un système international fondé sur des règles. Toutefois, ils se sont inquiétés du fait que **l'influence économique et politique grandissante de la Chine** au niveau mondial au cours de la dernière décennie a mis à l'épreuve les engagements communs.

Les députés ont recommandé que l'Europe **tire avantage de son pouvoir de négociation collectif** plus important vis-à-vis de la Chine, et qu'elle défende ses démocraties afin de mieux faire face aux efforts systématiques déployés par la Chine pour influencer la société civile et les responsables politiques européens.

Investissements chinois: les députés ont noté l'intérêt que la Chine porte aux investissements stratégiques dans les infrastructures en Europe en servant de l'initiative **«Ceinture et route»**. Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie globale visant à ce que des entreprises contrôlées ou financées par l'État prennent le contrôle du secteur bancaire, du secteur de l'énergie ainsi que d'autres chaînes d'approvisionnement. Les résultats d'enquêtes récentes montrent que depuis 2008, la Chine a acquis des actifs en Europe pour une valeur de 318 milliards de dollars.

Le Parlement a demandé aux États membres participant au format «16+1» (entre la Chine, d'une part, et onze pays d'Europe centrale et orientale ainsi que cinq pays des Balkans) de veiller à ce que cette participation permette à l'Union de **s'exprimer d'une seule et même voix** dans ses relations

avec la Chine. Il a invité les dits États membres à analyser et à contrôler rigoureusement les projets d'infrastructure proposés et à veiller à **ne pas compromettre les intérêts nationaux et européens** pour un soutien financier ou des engagements à long terme au regard de la participation de la Chine à des projets d'infrastructure stratégiques qui pourraient encore accroître l'influence politique de celle-ci, au préjudice des positions communes de l'Union concernant la Chine.

Les députés ont soutenu l'appel lancé à la Chine pour qu'elle adhère aux **principes de transparence dans les marchés publics ainsi qu'aux normes environnementales et sociales**. Ils ont proposé que les données sur tous les investissements dans des infrastructures effectués par la Chine dans les États membres de l'Union et les pays candidats soient partagées avec les institutions de l'Union et les autres États membres. Ils ont également insisté sur le fait que l'initiative «Ceinture et route» devait être assortie de garanties en matière de droits de l'homme.

Droits de l'homme: la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit devrait être au cœur de l'engagement de l'UE avec la Chine. Le Parlement a fermement condamné le harcèlement, les arrestations arbitraires et les poursuites dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les journalistes, les blogueurs, les universitaires et les défenseurs des droits des travailleurs. Il s'est dit inquiet des systèmes de **surveillance massive de l'internet** déployés par la Chine et a condamné la répression des libertés relatives à internet par les autorités chinoises, notamment la liberté d'accéder à des sites étrangers.

Le Parlement a invité l'UE et ses États membres à poursuivre **une politique plus ambitieuse, plus cohérente et plus transparente** en ce qui concerne les droits de l'homme en Chine et à procéder à la consultation de la société civile et à un dialogue approfondi avec celle-ci. Il a invité le Conseil, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission à veiller à ce que la coopération UE-Chine soit fondée sur l'État de droit et l'universalité des droits de l'homme.

Étudiants chinois: les députés ont attiré l'attention sur la nécessité de soutenir davantage les étudiants et les universitaires chinois qui sont en Europe afin qu'ils soient moins vulnérables aux pressions exercées par les autorités chinoises pour qu'ils se surveillent les uns les autres et deviennent les chevilles ouvrières de l'État chinois. Ils ont également souligné l'importance d'examiner les financements substantiels accordés par la Chine à des établissements d'enseignement supérieur à travers l'Europe.

Enfin, le Parlement a invité la Commission à surveiller activement **les mesures chinoises de distorsion des échanges**, qui affectent la position des entreprises de l'UE sur les marchés mondiaux, et à prendre les mesures appropriées au sein de l'OMC et d'autres enceintes, y compris des actions de règlement des différends.